

Comme vous savez, les pouvoirs publics provinciaux et le secteur privé - industrie, monde du travail, producteurs et consommateurs - ont participé activement et étroitement à la préparation et au déroulement des négociations. L'ambassadeur Warren me signale que la nature de leur contribution a été particulièrement utile et appréciée de nos négociateurs.

Au nom du gouvernement, j'en profite pour remercier tous ceux qui ont fait valoir leur point de vue et dispensé leurs conseils; par ailleurs, je veux que l'on sache que le présent gouvernement est déterminé à maintenir et à développer le mécanisme de consultation en favorisant les politiques qui permettent d'assurer une saine évolution de la production et du commerce dans le domaine de l'agriculture, des pêches et de l'industrie.

Il est maintenant primordial de s'assurer que les engagements pris lors des NCM soient mis en oeuvre intégralement. A l'automne, lors de la prochaine session parlementaire, le ministre des Finances prendra les dispositions permettant d'amorcer le 1^{er} janvier prochain la mise en vigueur des concessions tarifaires canadiennes. Lorsqu'il sera nécessaire de modifier la législation canadienne pour nous permettre de tirer profit des nouveaux accords internationaux sur les obstacles non tarifaires et de nous y conformer, les lois seront adoptées assez tôt pour que le gouvernement puisse mettre les accords en vigueur au moment opportun. Par ailleurs, nous exercerons une étroite surveillance sur nos partenaires commerciaux afin de nous assurer qu'ils agissent eux aussi en temps opportun.

Au cours de la période qui suivra les NCM, le gouvernement canadien a la ferme intention de créer un climat plus propice aux investissements, à la production, à la fabrication et à la mise en marché de notre production, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous croyons que la réduction et la suppression des droits de douane étrangers, notamment aux Etats-Unis, offriront de nouvelles occasions de rationaliser et de spécialiser davantage la production canadienne destinée à l'étranger et à notre propre marché.

Déjà, l'économie canadienne est en train de s'adapter à l'évolution nationale et internationale. On peut anticiper évidemment certaines autres difficultés d'adaptation découlant des NCM, mais il est probable qu'elles seront peu nombreuses étant donné les faibles changements tarifaires qui toucheront nos industries les plus vulnérables et vu le fait que les réductions tarifaires convenues seront en principe échelonnées en huit étapes égales entre le 1^{er} janvier 1980 et le 1^{er} janvier 1987. Dans certains cas, des programmes d'aide au rajustement sont ou seront offerts par le gouvernement afin d'aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter à une concurrence plus âpre en matière d'importation et à tirer profit des nouvelles possibilités d'exportation. On étudie présentement la valeur des mesures actuelles et de celles qui ont été annoncées par l'ancien gouvernement en octobre dernier. Les résultats seront diffusés en temps opportun afin qu'ils servent ultérieurement à la planification matérielle et humaine.